

Lettre d'engagement des partenaires Moi(s) sans tabac

Pour devenir partenaire de l'opération « Moi(s) sans tabac », et recevoir les fichiers permettant la personnalisation des outils, merci de bien vouloir confirmer votre engagement en complétant et renvoyant par mail le document ci-dessous:

Je soussigné, agissant en qualité de de l'organisme (nom et adresse)....., confirme ma participation en tant de Partenaire de l'opération « Mois Sans tabac » 2017 et, à ce titre :

1. Autorise Santé publique à faire apparaître les coordonnées de mon organisme dans la liste des partenaires de la rubrique Moi(s) sans tabac du site tabac-info-service.fr (réservé aux partenaires nationaux).
2. Autorise Santé publique France à utiliser le logo ainsi que l'url de mon site internet aux seules fins de valorisation de l'opération. (réservé aux partenaires nationaux)
3. Atteste n'avoir aucun lien d'intérêt avec l'industrie du tabac, de l'alcool ou l'industrie pharmaceutique
4. Atteste n'avoir aucun lien avec des mouvements politiques ou religieux.
5. M'engage à :
 - a. Utiliser exclusivement les Visuels Moi(s) sans tabac qui seront fournis par Santé publique France et ce uniquement pendant la durée de l'opération. Toute utilisation d'autres visuels devra, le cas échéant, faire l'objet d'une autorisation préalable de Santé publique France
 - b. Obtenir l'autorisation écrite de Santé publique France préalablement à toute utilisation de son identité visuelle (image ou logo). Cette autorisation préalable ne s'applique pas aux outils personnalisables du dispositif Moi(s) sans tabac,
 - c. Partager avec Santé publique France un calendrier de communication dans les médias et réaliser les communications en direction du grand public postérieurement au lancement de l'opération « Mois Sans Tabac » par Santé publique France.
 - d. Ne pas détenir d'intérêts commerciaux ayant un lien direct avec la thématique de l'opération Moi(s) sans tabac et ne pas utiliser ni associer les outils liés à l'opération Moi(s) sans tabac à des fins commerciales ou promotionnelles.
 - e. Etablir et communiquer à Santé publique France, au plus tard le 31 mars 2018, un bilan des actions menées dans le cadre de Moi(s) sans tabac.

Signature